

Repères & Analyses Statistiques



Enquête « Sortants de formation »

Plus de 60 % des bénéficiaires de formations financées par Pôle emploi sont en emploi six mois après la sortie de formation

Parmi les personnes ayant achevé en mars 2010 une formation financée par Pôle emploi, six sur dix (60,7 %) ont retrouvé une activité 6 mois plus tard et les trois quarts ont accédé à un emploi au cours des six mois qui ont suivi la fin de cette formation. Pour plus de la moitié (52,3 % des cas), le reclassement s'opère sur un contrat à durée indéterminée.

Les actions de formation préalables au recrutement (AFPR) présentent un taux de retour à l'emploi sensiblement plus élevé que celui observé pour les formations conventionnées (69,0 % contre 49,3 %).

Les résultats en termes de reclassement et de qualité de l'emploi retrouvé de ces formations financées par Pôle emploi (AFPR ou formations conventionnées) sont sensiblement meilleurs que ceux observés pour des sortants de formation indemnisés (ARE-Formation non financée par Pôle emploi). Pour ces derniers, les taux de retour et d'accès à l'emploi s'élèvent respectivement à 45,2 % et 59,2 %. L'emploi retrouvé est majoritairement un emploi court, la part de CDI s'établissant à 30,9 %.

Six mois après avoir suivi une formation financée par Pôle emploi, près de deux personnes sur trois (60,7 %) ont retrouvé une activité (cf. graphique 1). Inversement, celles qui se déclarent en recherche d'emploi six mois après l'issue de leur formation sont plus nombreuses quand la formation n'a pas été financée par Pôle emploi (soit 43,0 %, contre 33,9 % dans le cadre d'une formation financée par Pôle emploi). Quant aux autres situations (nouvelle formation, congés divers ou cessation de recherche d'emploi), on

notera que les personnes ayant suivi une formation non financée par Pôle emploi sont proportionnellement plus nombreuses à être à nouveau inscrites à une formation six mois plus tard (7,9 % d'entre elles, contre 2,8 % quand la formation était financée par Pôle emploi).

La situation des sortants de formation et plus particulièrement leur capacité à se reclasser dépend non seulement du type de formation suivie mais également de leurs caractères socio démographiques.

Graphique 1

Situation en septembre 2010 des sortants de formation du mois de mars 2010

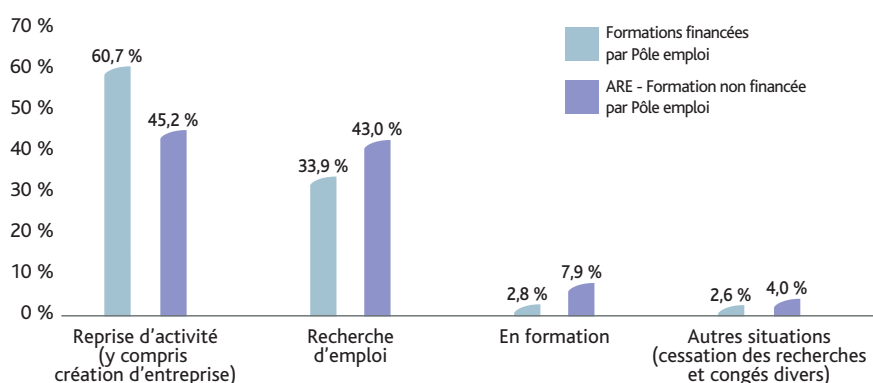


Tableau 1

Taux de reclassement à 6 mois selon la nature du financement de la formation suivie, l'âge et le sexe

	FORMATIONS FINANÇÉES PAR PÔLE EMPLOI			ARE-FORMATION NON FINANÇÉE PAR PÔLE EMPLOI		
	HOMME	FEMME	ENSEMBLE	HOMME	FEMME	ENSEMBLE
Moins de 25 ans	60,4 %	55,8 %	58,7 %	50,7 %	37,4 %	44,4 %
De 25 à 29 ans	57,1 %	64,4 %	60,0 %	51,0 %	47,4 %	49,3 %
De 30 à 34 ans	66,4 %	56,6 %	62,6 %	52,5 %	33,7 %	43,9 %
De 35 à 39 ans	68,3 %	61,3 %	65,4 %	52,5 %	43,6 %	48,1 %
De 40 à 44 ans	66,0 %	57,9 %	62,4 %	49,4 %	39,4 %	44,2 %
De 45 à 49 ans	64,2 %	61,8 %	63,1 %	41,6 %	56,6 %	49,5 %
50 ans et plus	46,3 %	63,9 %	54,4 %	34,2 %	26,6 %	30,5 %
Ensemble	61,4 %	59,6 %	60,7 %	49,0 %	40,9 %	45,1 %

Meilleur reclassement des hommes quel que soit le type de formation suivie

Globalement, le taux de reclassement des hommes est meilleur que celui des femmes, et ce, quelle que soit la nature du financement de la formation suivie (cf. tableau 1).

Pour les formations financées par Pôle emploi, le taux de retour à l'emploi des hommes, six mois après la fin d'une formation, s'améliore tout d'abord avec l'âge jusqu'à atteindre son plus haut niveau chez les 35-39 ans (68,3 %). Puis, au-delà de 40 ans, il diminue progressivement jusqu'à son niveau le plus bas (46,3 %) chez les hommes de 50 ans ou plus. Selon les tranches d'âge, le taux de retour à l'emploi des femmes ne dépasse celui des hommes qu'à deux reprises : 7,3 points en leur faveur pour les 25-29 ans et 17,6 points pour celles âgées de 50 ans ou plus.

Quant aux formations non financées par Pôle emploi, à l'exception de la tranche d'âge 45-49 ans, le taux de reclassement des hommes est systématiquement supérieur à celui des femmes. Ce dernier est à son minimum chez les femmes de 50 ans ou plus

(26,6 %), catégorie pour laquelle l'écart en termes de taux de reclassement avec les formations financées par Pôle emploi est au plus haut. En effet, 63,9 % des femmes de 50 ans ou plus sont en emploi 6 mois après la sortie d'une formation financée par Pôle emploi.

L'expérience professionnelle favorise le retour à l'emploi

L'expérience professionnelle (emploi régulier ou enchaînement de plusieurs emplois avec ou sans périodes de chômage) favorise le retour à l'emploi. Ainsi, près des deux tiers (62,5 %) des personnes ayant une expérience significative se sont reclassées à l'issue de leur formation financée par Pôle emploi contre 50,4 % pour celles avec moins d'expérience (travail occasionnel ou personnes n'ayant jamais vraiment travaillé auparavant). Dans le cas des formations non financées par Pôle emploi, elles sont 45,8 % à se reclasser quand elles ont de l'expérience et 36,9 % sinon (cf. tableau 2). Cependant, le passé professionnel d'un individu n'a pas le même impact sur sa capacité à se reclasser selon qu'il s'agit d'un homme ou d'une femme. Ainsi, dans le cadre des

formations financées par Pôle emploi, un homme n'ayant jamais travaillé se reclasse plus facilement que celui qui a enchaîné périodes d'activité et périodes de chômage. Pour les femmes, en revanche, le manque d'expérience est, quel que soit le type de formation suivie, un handicap au reclassement. De manière générale, et ce, quel que soit son passé professionnel, un individu de sexe masculin se reclasse toujours mieux et l'écart observé avec la gente féminine s'amplifie quand la formation n'a pas été financée par Pôle emploi.

Plus d'un reclassement sur deux en CDI suite à une formation financée par Pôle emploi

La qualité de l'emploi retrouvé varie sensiblement en fonction de la nature de la formation suivie (cf. graphique 2). Ainsi, à la suite d'une formation financée par Pôle emploi, le reclassement s'effectue majoritairement en CDI (52,3 %, contre 30,9 % à l'issue de formations non financées par Pôle emploi).

Parallèlement, près des trois quarts des reclassements suite à une formation non financée par Pôle emploi s'effectuent sur des contrats de courtes durées (46,8 % sur des CDD et 22,3 % en intérim).

La nature de la formation a donc un impact sur la qualité de l'emploi retrouvé et de ce fait, influence aussi l'appréciation portée par les personnes sur l'emploi qu'elles ont retrouvé (cf. graphique 3). Lorsqu'elles sont interrogées sur le degré de satisfaction que leur procure ce nouvel emploi, elles sont plus nombreuses à déclarer en être satisfaites quand la formation suivie était financée par Pôle emploi (62,0 %, contre 56,6 % pour d'autres types de formation). Un quart de ceux ayant suivi une formation non financée par Pôle emploi déclarent ne pas avoir eu le choix de l'emploi retrouvé parce qu'il fallait retrouver rapidement un emploi.

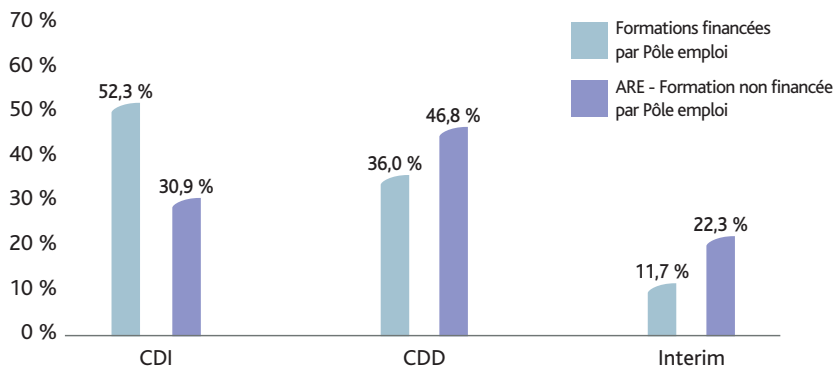
Tableau 2

Taux de reclassement à 6 mois selon la nature du financement de la formation suivie, le passé professionnel et le sexe

		PLUSIEURS EMPLOIS	EMPLOI RÉGULIER	ENCHAÎNEMENT PÉRIODES ACTIVITÉ/ CHÔMAGE	ENSEMBLE AVEC EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE	JAMAIS TRAVAILLÉ	TRAVAIL OCCASIONNEL	ENSEMBLE AVEC PEU D'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE	ENSEMBLE
FORMATIONS FINANÇÉES PAR PÔLE EMPLOI	HOMMES	67,1 %	64,0 %	58,0 %	62,8 %	60,1 %	47,2 %	52,0 %	61,4 %
	FEMMES	68,9 %	62,4 %	57,7 %	62,1 %	43,7 %	53,4 %	48,7 %	59,6 %
	ENSEMBLE	67,8 %	63,4 %	57,8 %	62,5 %	51,1 %	49,9 %	50,4 %	60,7 %
ARE-FORMATION NON FINANÇÉE PAR PÔLE EMPLOI	HOMMES	54,5 %	51,7 %	42,3 %	49,5 %	38,1 %	44,6 %	43,3 %	49,0 %
	FEMMES	45,7 %	40,4 %	41,6 %	41,9 %	19,2 %	32,4 %	31,0 %	40,9 %
	ENSEMBLE	50,6 %	46,3 %	42,0 %	45,8 %	31,1 %	37,9 %	36,9 %	45,1 %

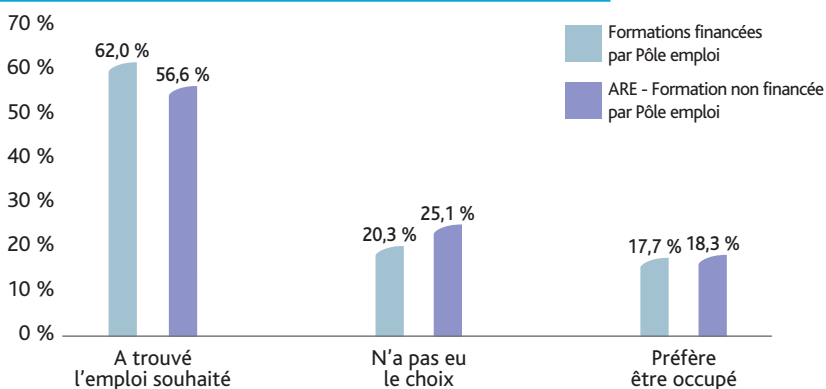
Graphique 2

Nature de l'emploi retrouvé 6 mois après l'issue de la formation



Graphique 3

Satisfaction de l'emploi retrouvé 6 mois après l'issue de la formation



Un sur cinq se déclare dans cette situation lorsqu'il a suivi une formation financée par Pôle emploi.

L'analyse de la situation en septembre 2010 des sortants de formation ne donne qu'une vision partielle des retours vers l'emploi suite à une formation. En effet, au cours des mois qui ont suivi leur sortie de formation, certains demandeurs d'emploi ont retrouvé une activité, qu'ils n'avaient plus au moment de l'interrogation de septembre. Ainsi, 14,2 % des personnes ayant bénéficié d'une formation financée par Pôle emploi avaient retrouvé un emploi à leur sortie de formation, emploi qu'elles ont perdu depuis. Dans la majorité des cas, cet emploi perdu était un CDD (51,1 %) ou une mission d'intérim (17,7 %) achevés au moment de l'enquête.

Pour autant, il est difficile de ne pas prendre en considération ces emplois, même courts, dans l'analyse des effets de la formation sur le reclassement. C'est la raison pour laquelle, la suite de l'analyse s'appuie sur deux indicateurs de retour à l'emploi : le **taux de reclassement à 6 mois**, tel qu'il résulte de la situation observée en septembre et le **taux d'accès au cours des 6 mois** prenant en compte l'ensemble des emplois retrouvés dans les six mois qui ont suivi la formation, que ceux-ci soient encore occupés ou non en septembre 2010.

Un avantage certain aux actions de formation préalables au recrutement

Le taux de reclassement le plus élevé est détenu par les personnes ayant bénéficié d'une action de formation préalable au recrutement⁽¹⁾. En effet, près de sept bénéficiaires de l'AFPR sur dix (69,0 %) occupent un emploi, six mois après leur sortie

(1) Cette population représente 57,9 % des sortants de formation ayant bénéficié d'une formation financée par Pôle emploi (cf. encadré Les sortants de formation de mars 2010).

de formation, devançant nettement les bénéficiaires de formations conventionnées pour lesquels le taux de retour à l'emploi à six mois s'établit à 49,3 % (cf. graphique 4).

En termes d'accès à l'emploi, la hiérarchie est la même : le taux d'accès à l'emploi s'établit à 82,8 % pour l'AFPR contre 63,8 % pour les formations conventionnées.

Cet avantage de l'AFPR en termes de reclassement s'explique par la nature même du dispositif qui permet à un demandeur d'emploi d'acquérir la qualification ou les compétences professionnelles requises pour accéder à un emploi disponible dans une entreprise. Autrement dit, il s'agit d'adapter les compétences de demandeurs d'emploi à une offre d'emploi existante non satisfaite. Au vu de ces résultats, il ne semble pas que l'AFPR ait joué pleinement son rôle d'ajustement entre la demande et l'offre d'emploi.

L'analyse des motifs de perte d'emploi pour les bénéficiaires de l'AFPR ayant accédé à un emploi au cours des six mois qui ont suivi leur fin de formation et ne se trouvant plus en situation d'emploi au moment de l'interrogation, permet d'avancer quelques pistes d'explication. En effet, parmi ces personnes n'étant plus en situation d'emploi au moment de l'interrogation, l'arrivée à échéance du CDD explique la moitié des ruptures, l'interruption de la période d'essai en explique près d'une sur cinq (17,7 %), 12,2 % déclarent avoir été licencié et 8,1 % ont démissionné. Ainsi, dans 38,0 % des cas, la tentative de mise en adéquation des compétences d'un demandeur d'emploi à une offre d'emploi s'est révélée inopérante, que ce soit du fait de l'employeur ou du demandeur d'emploi.

Dans le cadre des formations conventionnées, les motifs de perte de l'emploi sont sensiblement différents. Dans la majorité des cas, le motif de rupture est l'arrivée à terme du CDD (51,3 % des cas) ou de la fin de mission d'intérim (29,2 %).

Graphique 4

Taux de retour et taux d'accès à l'emploi selon le type de formation suivie

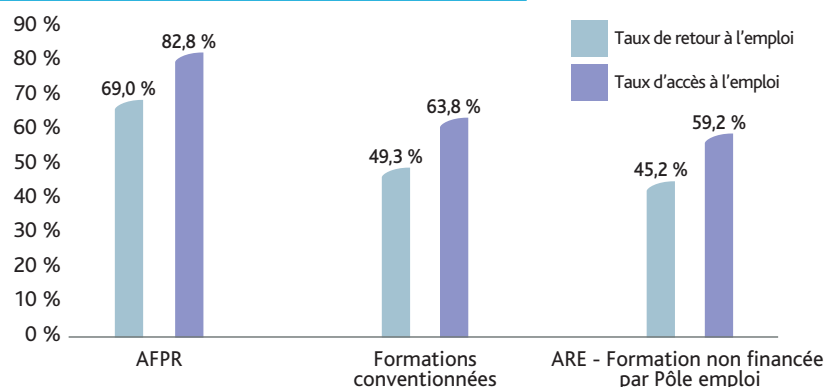


Tableau 3

Taux de reclassement selon le type de formation et la durée de formation

	AFPR		FORMATION CONVENTIONNÉE		ARE - FORMATION NON FINANCÉE PAR PÔLE EMPLOI	
	TAUX DE RETOUR	TAUX D'ACCÈS	TAUX DE RETOUR	TAUX D'ACCÈS	TAUX DE RETOUR	TAUX D'ACCÈS
Inférieur à 100 heures	76,3 %	87,2 %	50,4 %	63,0 %	47,2 %	61,6 %
de 100 à 299 heures	68,6 %	83,0 %	48,2 %	65,9 %	39,8 %	57,8 %
de 300 à 499 heures	66,4 %	81,0 %	44,1 %	61,8 %	42,6 %	52,7 %
de 500 à 699 heures			49,7 %	62,1 %	35,0 %	48,4 %
de 700 heures et plus			55,7 %	66,6 %	52,7 %	66,4 %
Ensemble	69,0 %	82,8 %	49,3 %	63,8 %	45,2 %	59,2 %

Les sortants de formation de mars 2010 : qui sont-ils et quel type de formation suivent-ils ?

Parmi les 16 800 demandeurs d'emploi sortis d'une formation en mars 2010 (ARE-Formation, RFPE, AFF ou AFDEF), 40,1 % ont bénéficié d'une formation financée par Pôle emploi (AFPR ou formation conventionnée).

Parmi les formations financées par Pôle emploi, les actions de formations préalables au recrutement (AFPR) sont largement majoritaires (57,9 %).

Il s'agit d'une population majoritairement masculine (54,5 %). Selon le type de formation suivie, la prédominance des hommes peut être particulièrement forte : près des deux tiers des formations conventionnées sont suivies par des hommes.

Il s'agit d'une population composée en grande partie de jeunes adultes : près de la moitié (46,4 %) ont moins de 30 ans et 60,3 % ont moins de 35 ans.

Pour la plupart d'entre eux, ils possèdent une expérience professionnelle et à peine plus de 3 % d'entre eux déclarent n'avoir jamais travaillé.

	AFPR	FORMATION CONVENTIONNÉE	ENSEMBLE DES FORMATIONS FINANCÉES PAR PÔLE EMPLOI	ARE - FORMATION NON FINANCÉE PAR PÔLE EMPLOI	ENSEMBLE
Moins de 25 ans	30,4 %	30,8 %	30,6 %	24,1 %	26,7 %
De 25 à 29 ans	21,4 %	18,0 %	19,9 %	19,5 %	19,7 %
De 30 à 34 ans	13,5 %	12,2 %	12,9 %	14,5 %	13,9 %
De 35 à 39 ans	11,8 %	13,0 %	12,3 %	13,4 %	13,0 %
De 40 à 49 ans	16,1 %	18,5 %	17,1 %	20,3 %	19,0 %
50 ans et plus	6,8 %	7,5 %	7,2 %	8,2 %	7,7 %
Ensemble	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
% sortants	23,2 %	16,9 %	40,1 %	59,9 %	100,0 %
% Femmes	44,9 %	34,8 %	40,6 %	48,7 %	45,5 %

Les formations financées par Pôle emploi sont majoritairement des formations de courte durée : 43,5 % présentent des durées inférieures à 300 heures et moins d'une formation sur cinq présente une durée supérieure à 500 heures. Il s'agit pour l'essentiel de formations orientées vers les métiers du tertiaire (70,3 %) et, dans une moindre mesure, vers les métiers de l'industrie (22,9 %). Les formations générales ou liées au développement personnel sont très marginales.

L'objectif de formation est le plus souvent un objectif de qualification (dans les deux tiers des cas).

En revanche, les autres formations (ne bénéficiant pas d'un financement de Pôle emploi) sont d'une durée sensiblement plus longue. Plus de la moitié de ces formations présentent une durée supérieure à 500 heures. Si les formations orientées vers les métiers du tertiaire demeurent majoritaires (59,2 %), les formations consacrées au développement personnel sont cependant bien représentées (16,6 %). L'objectif de formation est alors davantage orienté vers la remise à niveau et la mobilisation sur un projet.

	FORMATIONS FINANCÉES PAR PÔLE EMPLOI	ARE - FORMATION NON FINANCÉE PAR PÔLE EMPLOI
% moins de 300 heures	43,5 %	29,2 %
% 500 heures et plus	18,9 %	53,5 %
Formations générales	4,4 %	6,1 %
Formation production	22,9 %	18,0 %
Formations tertiaire	70,3 %	59,2 %
Développement personnel	1,2 %	16,6 %
Objectif de qualification	67,2 %	53,4 %
Objectif de perfectionnement	9,4 %	2,6 %
Objectif de mobilisation	5,1 %	11,2 %
Objectif de remise à niveau, préqualification	7,6 %	20,2 %

Pour moins d'une personne sur cinq, la rupture est liée à un licenciement, une démission ou une rupture de la période d'essai.

L'effet de la durée de la formation sur le reclassement varie fortement selon le type de formation suivie.

En effet, concernant l'AFPR, ce sont les formations de très courte durée qui présentent les meilleurs taux de reclassement (cf. tableau 3). À l'inverse, dans le cadre des formations conventionnées, ce sont les formations les plus longues qui favorisent le reclassement. Ce résultat met en évidence la particularité du dispositif de l'AFPR pour lequel la formation doit permettre d'ajuster rapidement les compétences du demandeur d'emploi à l'offre disponible.

Anita Bonnet

Sandra Gaumont

Département des Enquêtes

QUELQUES REPÈRES MÉTHODOLOGIQUES

Base de sondage : un fichier spécifique regroupant l'ensemble des sorties d'une allocation de formation (ARE-Formation ou RFPE) au cours du mois de mars 2010 a été constitué à partir du FNA (Fichier National des Allocataires).

Échantillonnage : l'objectif retenu pour obtenir une précision jugée satisfaisante des estimateurs est d'exploiter in fine un échantillon d'environ 3 500 répondants.

L'exhaustivité des sorties de formation au cours du mois de mars 2010 dans le cadre d'une formation conventionnée ou d'une action de formation préalable à l'embauche a été retenue. S'est ajouté à cette sélection un échantillon de sortants de formation (en mars 2010) indemnisés au titre de l'ARE-Formation dans le cadre de formations non financées par Pôle emploi. Au total, c'est un fichier de 12 300 individus qui a été adressé à LH2 pour procéder à l'enquête.

Redressement : LH2 a fourni à Pôle emploi un échantillon de réponses exploitables de 3 509 individus. Pôle emploi a ensuite procédé à un redressement en utilisant comme variables de calage les variables sexe, âge et situation au regard de l'inscription au moment de l'interrogation.

Définitions :

Taux de reclassement : proportion de personnes en emploi à la fin d'une période

Taux d'accès à l'emploi : proportion de personnes en emploi au cours d'une période, c'est-à-dire ayant eu un emploi durant cette période mais pas nécessairement en emploi à la fin de cette période.

Directeur de la publication :
Christian CHARPY

Directeur de la rédaction :
Bernard ERNST

Réalisation : PARIMAGE